



INFORMATIONS

SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES

Utilisation des nouveaux numéros de contrats pour l'annonce électronique des cas

Veillez utiliser le nouveau numéro de contrat Accidents LCA pour vos annonces de cas par voie électronique par le biais de SunetOnline ou Sunetplus.

Communication du salaire par voie électronique

Si vous employez la procédure unifiée de communication des salaires (ELM), vous devez saisir votre nouveau numéro de contrat Accidents LCA dans votre application ELM. Vous le trouverez sur votre facture de primes actuelle.

Egalement en italien

Le passage à la nouvelle application plus conviviale nous permet de vous proposer désormais aussi des documents en langue italienne.

Nouveau format pour les numéros d'accidents

Au 1^{er} janvier 2012, le format du numéro d'accident dans le domaine Accidents LCA sera modifié: l'ancienne forme «6xx.12345/1» sera désormais remplacée par «12.012345/N». Les deux premiers chiffres «12» représentent l'année en cours.

Modification de l'attribution du rabais

Désormais, les primes seront calculées en incluant le rabais pour chaque produit (le rabais est attribué au taux de prime). Le calcul du prix apparaîtra ainsi de façon encore plus transparente dans l'offre/la police. Suite à ce changement, de légères différences d'arrondissement par rapport à l'ancienne méthode de calcul, allant jusqu'à cinq francs au maximum, peuvent se produire.

Impressum

«Visana business news extra» est une publication de Visana

Services SA à l'intention de sa clientèle entreprises.

Rédaction: Stephan Fischer, Marcel Kammermann, Karin Roggli

Adresse: Visana business news, Weltpoststrasse 19,
3000 Berne 15, Fax: 031 357 96 22

E-mail: business@visana.ch

Mise en page: Natalie Fomasi, Volketswil

Photos: Meinrad Fischer, Atelier für Gestaltung, Zurich.

Impression: Appenzeller Volksfreund, Appenzell

Internet: www.visana-business.ch

visana
business

visana
business

VISANA BUSINESS NEWS EXTRA 2/2011

NEWS

Nouveau système de gestion des contrats plus convivial pour Visana business

Adaptation des documents destinés à la clientèle

Aperçu des principales modifications

EXTRA

DERNIÈRE ÉTAPE POUR UNE SOLUTION INFORMATIQUE GLOBALE



Chères clientes, chers clients,

Au début de l'année, le remplacement de notre ancien système de gestion des contrats dans le domaine de l'assurance-accidents (LAA) s'est déroulé avec succès. Des informations à ce propos vous ont été données dans une édition spéciale de Visana business news. Maintenant, il s'agit de passer à la dernière étape: cet automne, nous transférons le domaine des assurances complémentaires LAA dans le nouveau système informatique.

Pour Visana business, la migration du domaine d'affaires accidents LCA, au 1^{er} janvier 2012, représente la dernière étape vers une solution informatique globale. Ainsi, avec Syrius, le groupe Visana dispose d'une application moderne, flexible et conviviale pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Les documents destinés à la clientèle ont été adaptés

Dans le cadre du changement de système, nous avons adapté les documents destinés à la clientèle dans le domaine de l'assurance complémentaire LAA (offres, polices, déclarations de la

somme salariale, factures de primes, etc.) à la mise en page existante dans le domaine LAA. Ces documents sont ainsi plus conviviaux. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet en page 3.

Par le transfert sur un logiciel standard de la branche qui a déjà fait ses preuves, nous garantissons la conservation des données à long terme. De plus, nous pourrions vous offrir également à l'avenir un conseil et un suivi professionnels.

Calendrier prévu

Nous sommes persuadés que ce transfert s'effectuera avec le même succès que celui du domaine LAA au début de cette année, même si certaines irrégularités durant une première phase de transition ne peuvent naturellement jamais être totalement exclues.

Si, malgré le soin accordé à la migration, des questions se posaient, nous vous prions de vous adresser à votre interlocuteur ou interlocutrice auprès de Visana business, afin qu'une solution puisse être trouvée conjointement. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et nous réjouissons de poursuivre notre agréable collaboration.

Roland Lüthi

Membre de la direction, responsable du ressort Clientèle entreprises

VOICI LA NOUVELLE PRÉSENTATION DE VOTRE FACTURE DE PRIMES PAR ACOMPTES ACCIDENTS LCA

Berne, le 25 octobre 2011

Visana Services SA
GS Bern
Weltpoststrasse 19
3000 Bern 15
Tél. 031 357 xx xx
Fax 031 357 xx xx
E-Mail: prenom.nom@visana.ch
www.visana-business.ch

De Carlo test standard
Weltpoststrasse 19
3000 Bern 15

Facture provisoire corrigée Assurance-accidents complément selon LCA pour la période du 01.01.2012 - 31.12.2012

Contrat **4.202998.000.0, De Carlo test standard, 3000 Bern 15**
N° facture **95522**

Modifications prises en compte jusqu'au 21.10.2011

Désignation	Somme salariale ann.	Taux de primes	Période	Prime/s CHF	Total CHF
Toutes les personnes soumises à la LAA					
Salaires LAA					
Accidents professionnels	500'000	0.7‰	01.01.2012 - 31.12.2012	350.00	
Accidents non-professionnels	500'000	3.92‰	01.01.2012 - 31.12.2012	1'960.00	
Salaires excédentaires					
Accidents professionnels	120'000	1.184‰	01.01.2012 - 31.12.2012	142.10	
Accidents non-professionnels	120'000	6.528‰	01.01.2012 - 31.12.2012	783.40	3'235.50
Couverture de différence	56'781	1.7‰	01.01.2012 - 31.12.2012	965.30	965.30
Basée sur la prime ANP de l'assurance LAA					
Facturation anticipée des primes 2012					4'200.80
Solde en notre faveur					4'200.80
Assureur selon police					
Merci de payer le montant d'ici au 01.02.2012.					

Parallèlement au remplacement du système de gestion des contrats utilisé jusqu'ici, nous avons modifié les documents existants destinés à la clientèle dans le domaine Accidents LCA (notamment la facture de primes) et les avons adaptés aux besoins de la clientèle, grâce à des propositions de modifications de notre clientèle-entreprises. Nous vous remercions pour votre aide.

Votre agence responsable

Vos interlocuteurs

Votre nouveau numéro de contrat

Le montant de la facture est présenté de manière encore plus transparente. Les montants partiels pour les différents groupes de personnes figurent désormais séparément pour les accidents professionnels et non-professionnels ainsi que selon le genre de salaire.